

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-238), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-238), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-232, excepté au point n°2024-12-238), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-238), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-238), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-219, excepté au point n°2024-12-238), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-218 et au point n°2024-12-238), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-231 et au point n°2024-12-238), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-238), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

**Délibération
N°2024-12-237**

**Comité Local École
Entreprise (CLEE) :
Attribution d'une subvention
pour la semaine de
l'industrie**

Le dispositif du Comité Local École Entreprise est un lieu d'échanges entre les entreprises et les écoles, dédié aux collégiens (4ème et 3ème) et lycéens (GIVET, FUMAY et REVIN). Ce dispositif a été mis en place par l'Éducation Nationale,

Il est piloté par le lycée Jean Moulin, en partenariat avec les services de l'État, notre Communauté, la Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne ainsi que les entreprises volontaires,

Dans le cadre de la semaine de l'industrie, du 18 au 22 novembre 2024, les élèves partent à la découverte des métiers de l'industrie en visitant différentes entreprises,

Considérant les rencontres organisées avec des acteurs du tissu économique,

Considérant la présentation au CISE du Crédit Agricole Agence du représentant de l'agence de Revin et Monthermé,

Considérant le transport en bus des 55 élèves pour se rendre sur les différents sites pour un montant s'élevant à 1 390 € TTC,

Considérant la mobilisation d'autres financeurs (Région, EDF) et d'un reste à charge pour la Communauté,

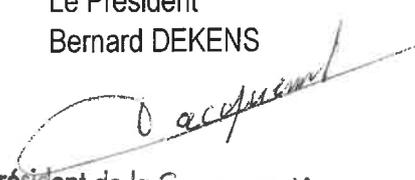
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la participation de la Communauté, à la semaine de l'industrie, pour un montant de 190 € TTC.

* **autorise** le versement de ladite somme et à l'inscription de cette dépense au budget.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS


Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président